



Assurance prévoyance employeur

Par **dilm**, le **03/05/2010** à **16:13**

Bonjour, j'ai eu un accident du travail le 07/01/2004 reconnu et non contesté par mon employeur. Le 20/10/2006 j'ai été reconnu par la mdpr inapte à tout emploi avec un taux de 50% à 79 %. LA CPAM m'a attribué un taux IPP de 58 % mon employeur qui souscrivait un contrat prévoyance auprès de AXA. AXA m'a confirmé que le dit contrat était prévu la garantie invalidité et décès. mon employeur ne m'a jamais fait parvenir la notice des garanties de son contrat et idem pour axa. je ne sais pas à quoi j'ai droit ? merci de votre réponse cordialement

Par **cris**, le **06/05/2010** à **13:08**

salut je ne suis pas experte mais as-tu contacté ton employeur ou axa, à toi de jouer et de te renseigner auprès de axa par exemple ou de ton employeur ! tu as eu un accident de travail, c'est pas de ta faute ok puis ton employeur n'a pas le choix parce que aujourd'hui pour être en invalidité la cpam te l'accorde pas comme cela ! puis ton employeur il paye axa, donc si tu es dans ton bon droit tu n'as pas à avoir la trouille ! tu prends le taureau par les cornes, et contactes un de tes anciens collègues si tu ne veux pas avoir les patrons ! tu as tous les papiers accident travail, invalidité etc sauf celui de la prévoyance, en effet dans ma boîte ils m'ont fait signer un papier j'ai juste fait 1 photocopie ! sincèrement en plus axa ils sont bien donc vas-y foncez ! allez courage. ciao. cris